

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01224

Numéro SIREN : 533 579 298

Nom ou dénomination : A MANIPLOMB

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009227

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/009227**
n°de gestion : **2011B01224**
n°SIREN : **533 579 298 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 18/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A MANIPLOMB - Société par actions simplifiée
6 rue Lieutenant Chanaron 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1380127

Désignation de l'entreprise A MANIPLOMB Néant ☐

Adresse de l'entreprise 6 Rue Lieutenant CHANARON 38000 GRENOBLE

Numéro SIRET * 5 3 3 5 7 9 2 9 8 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
		2 190	2 190		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
		2 190	2 190		
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074		
		9 799	6 000		
		2 847	1 612		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
		19 389	11 820		
Charges constatées d'avance *		092	094		
Total II		096	098		
		32 035	19 432		
Total général (I+II)		110	112		
		34 225	2 190	32 035	19 432

PASSIF

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120	1 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	
	Report à nouveau	134	8 931
	Résultat de l'exercice	136	2 987
	Provisions réglementées	140	5 944
	Total I	142	18 302
	Total II	154	10 031
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	
	Emprunts et dettes assimilées	164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	7 850
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...	172	3 170
		5 883	6 231
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	13 733
Total général (I + II + III)		180	32 035
			19 432
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Page 16

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MANT PLOMB

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	72 720	49 028
Production vendue	biens	215	214		
	services *	217	218	1 872	1 468
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	2	3
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232	74 594	50 500

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	52 168	34 894
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * :	(dont crédit bail mobilier - immobilier)		242	12 508	7 382
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	384	244	384	434
Rémunérations du personnel *			250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
Dotations aux amortissements *			254		728
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation	(II)		264	65 246	43 500

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	9 348	7 000
Produits exceptionnels	(IV)	290	432	
Charges financières	(V)	294	49	7
Charges exceptionnelles	(VI)	300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	1 460	1 049

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 460	
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Réintégrations

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Entreprenses nouvelles (44 septies)	986				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				
Dévent ZFA (44 quaterdecies)	345				
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Investissements outre-mer	344				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655				
Zones de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	127				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
Créance due au report en arrière du déficit	346				
Zones de revitalisation rurales (44 octies)	138				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 duodecies)	990				

Déficits

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	9 731	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	9 731	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QU'URATIS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Evaluation des créances et des dettes	7
Dépréciation des créances	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	8

**Pour COPIE
Certifiée Conforme**

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 190		
TOTAL	2 190		
TOTAL GENERAL	2 190		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 190	2 190
TOTAL GENERAL			2 190	2 190

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 190			2 190
TOTAL GENERAL	2 190			2 190

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 799	9 799	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 847	2 847	
TOTAL	12 646	12 646	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 850	7 850		
Impôts sur les bénéfices	1 460	1 460		
Groupe et associés	4 423	4 423		
TOTAL	13 733	13 733		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	876
Total	876

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

↓ V

A. MANIPLOMB
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Lieutenant Chanaron, 38000 GRENOBLE
533 579 298 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 8 270,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 270,50 euros

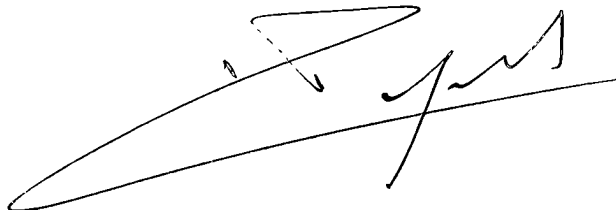
Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 8 931,08 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève à 17 201,58 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, more intricate strokes, ending in a sharp hook.